

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la greffière-trésorière de la susdite municipalité  
que,

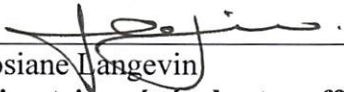
Le conseil de cette Municipalité à une séance tenue le 7 avril 2026, a approuvé le règlement portant le  
numéro 563, qui a pour titre:

« Règlement 563 modifiant l'annexe J du règlement 340 sur la sécurité publique des  
personnes »

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la  
Municipalité, situé au 134, rue Principale à Saint-Anselme, aux heures normales de bureau.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

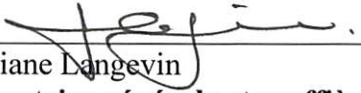
**DONNÉ à Saint-Anselme, ce 9 avril 2026.**

  
\_\_\_\_\_  
Josiane Langevin  
Directrice générale et greffière-trésorière

-----  
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant  
deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux  
modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 9 avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 avril 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Josiane Langevin  
Directrice générale et greffière-trésorière